

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES DE ROUTAGE SMS Version du 19/07/2019

1. OBJET: Les Conditions Générales de Services suivantes prévoient l'ensemble des conditions de souscription aux services de Micro Paiement OPTELO proposés par ADVERLINE S.A. (ci-après « OPTELO ») au capital de 1 430 405,75 Euros dont le siège social est situé 5, rue de la Terrasse - 75017 Paris, France, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris B 428 723 266, sur le site www.optelo.com (ci-après « le Site »), et précisément décrits sous l'article 2 du présent Contrat, accessible site le Site Internet OPTELO.

Les présentes Conditions visent uniquement les Services de routage SMS tels que décrits sous l'article 2 des présentes et sous la rubrique « Campagne SMS » du site OPTELO à l'exclusion de tout autre service également proposé par ADVERLINE.

ADVERLINE est propriétaire de la solution de routage sms « OPTELOPUSH ». La solution « OPTELOPUSH » englobe la solution de routage sms et la mise à disposition des statistiques.

Les personnes physiques ou morales souscrivant aux Services OPTELO sont considérés comme des « Utilisateurs » au titre du présent contrat. Les personnes physiques ou morales souscrivant à un service payant sur le(s) sites(s) Internet de l'Utilisateur, au moyen des Services OPTELO, sont considérées comme des « Visiteurs Internautes » au sens des présentes. L'adhésion aux Services OPTELO proposé sur le Site implique pour l'Utilisateur l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Services.

2. DESCRIPTION DES SERVICES OPTELO DE ROUTAGE SMS : OPTELO s'engage à fournir les services au Partenaire, dans le cadre du Contrat (les « Services ») dans le respect des niveaux de services décrits ci-dessous :

Mise à disposition de la solution via une interface web Optelo. L'accès à l'outil d'envoi de SMS est disponible sur l'url suivante : push.optelo.com. L'accès s'effectue via un login et un mot de passe. OPTELO met également à disposition une API de Push SMS qui permet de gérer dynamiquement l'envoi de SMS.

Dans le cadre de campagne de prospection, Optelo commercialise des données mobiles pour un usage exclusif et unique de marketing direct à la demande de ses clients.

Les contacts figurant dans la base de données ont été librement communiqués par les personnes concernées qui ont également accepté la réception d'offres commerciales par voie électronique de la part de partenaires de l'éditeur de fichier.

3. INSCRIPTION AUX SERVICES OPTELO:

- **3.1.** L'inscription et l'accès aux services OPTELO sont gratuits et réservés exclusivement aux personnes morales et aux personnes physiques majeures et libre de tutelle, ayant rempli et validé le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site OPTELO et ayant validé les présentes Conditions Générales de Services. Au moment de son inscription, L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et sincères sur sa situation et de procéder à une vérification régulière des données qui le concerne et de gérer en ligne son compte client, le cas échéant, aux modifications nécessaires. OPTELO se réserve la faculté discrétionnaire de refuser, ou d'invalider à posteriori l'inscription d'un Utilisateur dont les informations se révéleraient inexactes.
- **3.2.** L'utilisateur devra fournir obligatoirement une adresse de courrier électronique valide, sur laquelle OPTELO adressera sa confirmation d'inscription, comprenant ses éléments personnels d'identification. Nous attirons tout particulièrement l'attention de l'utilisateur sur la nécessité pour celui-ci de nous communiquer une adresse de courrier électronique principale qui soit valide.

Toute communication réalisée par OPTELO sur cette adresse de courrier électronique est en effet considéré comme avoir été réceptionnée et lue par l'Utilisateur, lequel s'engage donc à consulter régulièrement les messages reçus à cette adresse de courrier électronique et, le cas échéant, à y répondre dans les plus brefs délais.

- **3.3.** Le clic de validation exécuté au terme du processus de validation du Formulaire d'inscription formalise la confirmation de la demande d'inscription et vaut acceptation irrévocable des présentes Conditions Générales de Services. Ce clic de validation vaut consentement définitif à contracter avec ADVERLINE pour l'offre de services OPTELO sélectionnée. Le clic de validation constitue une signature électronique, laquelle a même valeur qu'une signature manuscrite conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil.
- **3.4.** L'inscription donne lieu à l'attribution d'un mot de passe confidentiel, permettant à l'Utilisateur d'accéder, à son interface privée de gestion des Services OPTELO. L'Utilisateur sélectionne également son adresse de courrier électronique principale, lui permettant d'accéder à son Espace Client. Ces éléments d'identification (adresse électronique + mot de passe) sont modifiables en ligne par l'Utilisateur dans son Espace Client, et sont personnels, confidentiels et incessibles. Dans ces conditions, l'Utilisateur s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, et veillera là sensibiliser le cas échéant son personnel sur la nécessité d'être particulièrement vigilant sur la confidentialité de ces éléments d'identification.
- **3.5.** ADVERLINE ne saurait être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur ou par les tiers, résultant d'un accès frauduleux à l'Espace Client de l'Utilisateur à la suite d'une divulgation des Eléments personnels d'identification de l'Utilisateur. En particulier, OPTELO ne pourra être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis du fait de l'accès par des tiers non autorisés à l'Espace Client de l'Utilisateur, dès lors que cet accès frauduleux aura été effectué sur la base de la saisie des Eléments personnels d'identification de l'Utilisateur.

4. FONCTIONNEMENT DES SERVICES OPTELO

4.1. OPTELO est soumis à une obligation de moyens envers l'Utilisateur dans la fourniture des Services. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à assurer le fonctionnement des Services dans les meilleures conditions de temps de transit, de débit utile et de permanence. Cependant, en raison de la nature de l'Internet, OPTELO ne saurait garantir un fonctionnement du Service 24H sur 24 et 7 jours sur 7. OPTELO est un agrégateur de Services. Ce qui implique les prestations de plusieurs intervenants, dont les opérateurs de téléphonie fixe, mobile et Internet. OPTELO ne saurait être tenu pour responsable des défaillances de ces intervenants dans l'exécution de leurs prestations.

Afin d'assurer un service de qualité, OPTELO se réserve des périodes de maintenance, de réactualisations ou d'interventions techniques, susceptibles d'entrainer une coupure d'accès aux différents Services. OPTELO s'engage cependant à limiter en nombre et en durée les interventions de Services.

Dans tous les cas visés dans le présent article, les dysfonctionnements ou indisponibilités de Services qui en résulteraient ne pourront être retenues comme périodes au cours desquelles OPTELO ne remplit pas ses obligations, et aucune indemnité ne sera versée à l'Utilisateur, quelque-soit le préjudice éventuellement subi par celui-ci ou par les tiers du fait de ces dysfonctionnements ou indisponibilité. OPTELO ne prend aucune part dans les relations commerciales engagées entre les Utilisateurs et les Visiteurs Internautes de l'Utilisateur sur lesquels sont installés les Services OPTELO.

5. CONDITIONS FINANCIERES

5.1. Tarifs

Les Tarifs des Services sont définis en Annexe 1 des « Conditions Tarifaires » spécifiées dans le Contrat. Les Tarifs indiqués sont valables pour la durée contractuelle spécifiée dans le Contrat.

5 2 Facturation

- 5.2.1 Les factures seront établies avant le 20 du mois N pour les prestations effectuées le mois précédent (mois N-1).3. Les factures sont payables nettes, sans escompte à (trente) jours date de facture
- 5.2.2. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard, sans mise en demeure préalable, au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

Le Partenaire supportera en outre tous les frais exposés par ADVERLINE en vue du recouvrement de sommes impayées. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de quarante (40) euros. Cela fait suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 mars 2012 et du Décret d'application du 4 octobre 2012, qui imposent dans les relations entre professionnels, la facturation de cette indemnité, applicable de plein droit lorsque le débiteur est en retard de paiement.

Le Partenaire supportera en outre indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de quarante (40) euros.

6. DUREE DU CONTRAT : Le présent Contrat est conclu pour une durée de un (1) an. Il entrera en vigueur à compter de sa signature.

Il sera par la suite renouvelé tacitement par périodes successives de 1 (un) an à moins d'être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec A.R. sous réserve d'un préavis de 3 (trois) mois avant la date prévisionnelle de résiliation.

- **7. RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE :** 7.1 Le Partenaire s'interdit d'utiliser le Service pour adresser des messages non sollicités.
- 7.2 Le Partenaire déclare et garantit à ADVERLINE qu'il est propriétaire et/ou peut librement disposer de l'intégralité des droits afférents au contenu qui sera diffusé sur les SMS.

Le Partenaire déclare et garantit à ADVERLINE que le contenu qui sera diffusé sur les SMS:

- ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle de tiers,
- ne contient aucun message à caractère politique,
- ne pourra en aucune façon contenir d'éléments contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou, de toute autre manière, inappropriés, indécents, choquants ou incorrects pour un public familial, en particulier, mais sans caractère limitatif, le contenu ne pourra en aucune façon contenir d'écrits obscènes, diffamatoires, injurieux, pornographiques, violents, racistes, xénophobes, révisionnistes, etc...ou qui portent atteinte à la vie privée ou aux droits de quiconque, est exact et complet et ne contient pas d'erreurs ou de déclarations, mentions ou énonciations mensongères, erronées ou fallacieuses, n'est pas autrement susceptible de mettre en jeu la responsabilité (y compris pénale) d'ADVERLINE de quelque façon que ce soit en vertu des lois de tous pays dans lesquels ces SMS peuvent être consultés.

Le Partenaire garantit ADVERLINE contre toute réclamation ou recours de tiers relatifs à une violation par e Partenaire de ses obligations en vertu du présent Contrat et, en particulier des restrictions ci-dessus.

En cas d'envoi de message par e Partenaire, celui-ci est le seul responsable de l'utilisation que lui ou les membres de son personnel font et de la Solution. L'envoi des messages est effectué sous son entière et unique responsabilité : Il est responsable du contenu des messages envoyés et de leur destination.

Le Partenaire s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements relatifs, notamment, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en vigueur au moment de l'envoi des messages. Il est vivement conseillé au Client de consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr) à ce sujet.

Le Partenaire s'engage à proposer aux destinataires de ses messages un moyen simple, rapide et gratuit de se désinscrire, ceci afin que ces derniers ne reçoivent plus aucune communication de sa part. Dans le cas de la France, il devra opter pour un mode d'envoi par SMS de manière que les destinataires puissent directement se désinscrire via le même support de communication (STOP SMS).

8. RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS D'ADVERLINE : ADVERLINE est responsable vis-à-vis du Partenaire, au titre d'une obligation de résultat, de la parfaite exécution des obligations mises à sa charge en vertu du présent Contrat et de l'exécution des Services.

Il s'engage en conséquence à réparer entièrement le préjudice résultant pour le Partenaire de toute inexécution, exécution partielle ou mauvaise exécution de ses obligations.

En outre, ADVERLINE s'engage à indemniser le Partenaire de tous dommages, pertes, ou dépenses supportées par le Partenaire ainsi qu'à mettre hors de cause et garantir le Partenaire contre tous recours, réclamations ou poursuites qui pourraient être exercés par son personnel ou par tous tiers, en raison notamment de tous dommages aux biens ou aux personnes, du fait de son personnel, ses sous-traitants, ses préposés, ses équipements ou logiciels ou choses dont il a la garde.

ADVERLINE s'engage sur un taux de disponibilité et sur une garantie de temps de rétablissement du service au niveau de celui des Opérateurs de téléphonie (Annexe 2).

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE : ADVERLINE est titulaire de la marque OPTELO. Il est donc interdit au Partenaire de diffuser de quelque manière que ce soit des termes comportant le mot OPTELO sans l'autorisation expresse d'ADVERLINE.

L'ensemble des logiciels mis en œuvre dans le cadre de la Solution « OPTELOPUSH » demeure la propriété entière et exclusive d'ADVERLINE, de son prestataire Telecom ou de ceux qui en détiennent les droits. Le présent contrat ne confère au Partenaire aucun droit de propriété intellectuelle sur la solution « OPTELOPUSH » mais uniquement

une licence non exclusive et inaliénable d'utilisation.

ADVERLINE garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant la Solution. Il garantit par ailleurs le Partenaire que la Solution est libre de tout droit, c'est-à-dire non grevé au profit d'un tiers d'un droit de propriété industrielle, littéraire ou artistique.

En conséquence, il est expressément convenu entre les Parties qu'au cas où le Partenaire serait mis en cause, à quelque titre que ce soit, dans quelque pays que ce soit, par un tiers sur le fondement d'un droit de la propriété industrielle et/ou intellectuelle à la Solution ou aux Services, ou encore pour un fait de concurrence déloyale ou parasitaire, sans que cette énumération ne soit limitative, ADVERLINE s'engage à garantir entièrement le Partenaire des conséquences économiques et financières directes et/ou indirectes (y compris les frais de procédure et de défense) qui découleraient de ces revendications.

10. DONNEES PERSONNELLES:

L'Utilisation des données personnelles communiquées par les Utilisateurs du Site de l'Utilisateur doit se faire dans le respect des dispositions légales en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel.

Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'aux Règlementations européennes en matière de protection des données personnelles et notamment du Règlement(EU) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ».

10.1 Traitements de Données à caractère personnel par OPTELO

Dès lors que la prestation implique un traitement de Données à caractère personnel pour le compte de l'Utilisateur, il est convenu qu'OPTELO aura la qualité de sous-traitant intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du traitement pour le compte du Client qui est responsable de traitement.

Dans ce contexte, OPTELO assure qu'il dispose des compétences techniques et organisationnelles nécessaires afin de réaliser les prestations qui lui sont confiées par l'Utilisateur dans le respect des obligations fixées dans le présent article et exclusivement pour l'objet prévu au Contrat.

En conséquence, OPTELO s'engage à :

- ne procéder au traitement de Données à caractère personnel que sur instruction écrite de l'Utilisateur et informer ce dernier si une instruction lui paraît contraire à la règlementation sur la protection des données;
- ne conserver les Données à caractère personnel traitées, sous une forme permettant l'identification des personnes, que le temps nécessaire à l'exécution des Prestations ;
- accompagner l'Utilisateur dans le cadre de la réalisation d'études d'impact sur la vie privée ;
- aider l'Utilisateur, sous réserve d'en être informé, dans toute la mesure du possible, afin de répondre dans à toute demande d'exercice de droits par les personnes concernées et/ou toute demande d'information des autorités de contrôle et de protection des données;
- informer l'Utilisateur de toute demande qui lui serait adressée directement et plus généralement de tout événement affectant significativement le traitement des Données à caractère personnel.

Par ailleurs le responsable de traitement donne une autorisation générale à OPTELO lui permettant de recourir à d'autres sous-traitants dans le cadre de l'exécution de ses prestations. A ce titre, OPTELO s'engage à mettre à la charge de son (ou ses) sous-traitant(s) les mêmes obligations que celles fixées au présent Contrat pour que soient respectées la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données à caractère personnel.

Dans l'hypothèse où OPTELO ferait appel à un autre sous-traitant en cours de Contrat, il en informera le responsable de traitement

Le cas échéant, OPTELO fera son affaire de la bonne tenue de son registre des traitements de données à caractère personnel en veillant à y inscrire le(s) traitement(s) qu'il met en œuvre pour le compte de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données, notamment il s'engage à procéder à l'information des personnes concernées de la transmission de leurs données à caractère personnel à OPTELO pour les besoins de l'exécution du présent Contrat, et à recueillir le consentement préalable de ses clients ou prospects lorsque la réglementation en matière de données personnelles le requière.

10.2 Sécurité et confidentialité des Données à caractère personnel

OPTELO prendra toute mesure nécessaire pour préserver l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données à caractère personnel.

OPTELO s'engage notamment à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer un niveau de sécurité et de confidentialité approprié au regard des risques identifiés par l'Utilisateur et communiqués à OPTELO. OPTELO s'engage en particulier à :

- mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de protéger les Données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé ;
- ne rendre accessibles et consultables les Données à caractère personnel traitées qu'aux seuls personnels dûment habilités en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions :
- notifier à l'Utilisateur, sous 48 heures à partir du moment où il en a connaissance, toute violation de Donpées à caractère personnel.
 OPTELO ADVERLINE S.AS CGS

Dans ce contexte OPTELO communiquera à l'Utilisateur tous les éléments dont il dispose concernant les conditions entourant cette violation de Données à caractère personnel et notamment la nature et l'étendue des Données à caractère personnel impactées, le nombre de personnes concernées, les conséquences probables et les conditions techniques dans lesquelles la violation a eu lieu.

10.3 Communication à des tiers

Les Données à caractère personnel traitées en exécution du Contrat ne pourront faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers en dehors des cas prévus dans le Contrat ou de ceux prévus par une disposition légale et/ou réglementaire.

OPTELO informera l'Utilisateur de toute demande d'accès ou de communication émanant d'un tiers se prévalant d'une autorisation découlant de l'application de dispositions légales ou réglementaires.

10.4 Transferts de Données à caractère personnel en dehors de l'Union européenne

Dans l'hypothèse où OPTELO réaliserait tout ou partie du traitement de Données à caractère personnel en dehors du territoire d'un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE) ou d'un pays reconnu comme adéquat par l'Union Européenne - y compris l'hébergement - il s'engage à encadrer le transfert des Données à caractère personnel par des garanties appropriées, notamment des clauses types adoptées par la Commission Européenne.

Dans les cas où le cas où OPTELO aurait recours à la sous-traitance de tout ou partie du traitement de Données à caractère personnel, il s'assure qu'aucune information à caractère personnel n'est transférée hors de l'Union Européenne, de l'EEE ou d'un pays reconnu comme adéquat par ses propres sous-traitants ou partenaires sans un encadrement par des garanties appropriées. Ces garanties seront préalablement portées à la connaissance de l'Utilisateur.

10.5 Conservation des Données à caractère personnel

Au terme du Contrat et sauf obligation légale de conservation ou réglementaire, OPTELO s'engage à restituer ou à détruire, selon les instructions et dans les délais indiqués par l'Utilisateur, l'ensemble des Données à caractère personnel traitées. Dans le cas d'une destruction des Données à caractère personnel, celle-ci pourra, à la demande de l'Utilisateur, être attestée par un procès-verbal de destruction.

10.6 Audit

L'Utilisateur, s'il le souhaite, pourra réaliser un audit, directement ou par l'intermédiaire de tout sous-traitant externe indépendant, non concurrent direct d'OPTELO, afin de s'assurer du respect des obligations d'OPTELO.

Il est convenu entre les Parties que l'Utilisateur ne pourra réaliser un audit qu'une fois par an et devra procéder à un tel audit durant les heures d'ouverture, sans toutefois que l'audit ne puisse perturber les activités du Prestataire. Dans ce cas, l'Utilisateur communiquera à OPTELO au moins un mois avant toute demande d'audit, la date de l'audit ainsi que le nom et les références des personnes en charge de l'audit.

Toutefois, sauf en cas de manquement avéré et justifié, OPTELO pourra produire le résultat d'un audit précédent réalisé par un tiers sur le même périmètre et datant de moins de 12 mois en lieu et place de l'audit demandé par le Client. Dans ce cas, OPTELO sera réputé avoir satisfait le droit d'audit de l'Utilisateur.

OPTELO pourra refuser pour motif légitime les personnes désignées pour réaliser l'audit. En cas de refus, les Parties se rencontreront afin de s'accorder sur la désignation de l'auditeur. Tout différend sera porté devant les juridictions compétentes.

OPTELO collaborera de bonne foi avec l'auditeur et lui communiquera toutes informations, documents ou explications nécessaires à la réalisation de l'audit et lui permettra d'accéder à tous sites, installations informatiques, outils et moyens d'OPTELO utilisés pour rendre les prestations.

11. RESILIATION

11.1 Non respect des obligations

Au cas où ADVERLINE ne respecterait pas ses obligations, le Partenaire pourra en informer ADVERLINE par écrit en spécifiant la nature du manquement. Si, malgré cette notification, le manquement continuait pendant plus de quinze (15) jours, ou tout délai plus long qui pourrait être spécifié par e Partenaire dans sa notification, alors le Partenaire pourra immédiatement résilier de plein droit, sans autre formalité, le présent Contrat par simple notification écrite adressée à ADVERLINE.

11.2 Autres cas

Le Partenaire sera également fondée à résilier de plein droit le présent Contrat sans encourir de responsabilité envers ADVERLINE sur simple notification adressée à ce dernier, dans les cas suivants :

- si ADVERLINE entrait en règlement amiable avec ses créanciers ou bien, s'il faisait l'objet d'une décision de mise en redressement judiciaire, un (1) mois après la mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire de poursuivre le présent Contrat, au cas où la réponse de l'administrateur serait négative ou si l'administrateur ne répondait pas dans le délai d'un (1) mois ou encore, si ADVERLINE faisait l'objet d'une procédure de liquidation (pour un motif autre qu'une absorption ou une fusion); ou
- si ADVERLINE cessait ses activités

- si ADVERLINE menaçait de cesser ses activités ou si le Partenaire craignait de façon raisonnable qu'un des événements visés aux points ci-dessus puisse se produire, et que Le Partenaire ait notifié à ADVERLINE son intention de résilier le présent Contrat et que la raison invoquée par Le Partenaire ait persisté pendant plus de trente (30) jours à compter de la notification adressée à ADVERLINE.
 - **12. MODIFICATION:** ADVERLINE se réserve la possibilité de modifier à tout moment, et sous réserve de l'accord expresse du Partenaire, et afin de répercuter une évolution des conditions d'un ou plusieurs de ses prestataires ayant un impact direct pour ADVERLINE sur le coût de la fourniture de service, tout ou partie du présent Contrat y compris le tarif des sms (les "Modifications").
 - **13. INDEPENDANCE DES PARTIES :** Aucune des clauses du Contrat ni l'utilisation effective de la solution « OPTELOPUSH » ne pourra être interprétée comme créant une association, une société, ou un lien de subordination quelconque entre les parties. Aucune des parties ne pourra agir en qualité de mandataire de l'autre, ni conclure d'accords ou contrats de quelque nature que ce soit, au nom de l'autre partie en qualité d'agent ou de représentant.
 - **14. INDEPENDANCE DES CLAUSES:** Dans le cas où l'une des dispositions de ce contrat se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres dispositions de ce contrat demeureraient inchangées et continueraient à s'appliquer comme si les dispositions inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans ce contrat.
 - 15. CONDITIONS FINANCIERES: Les tarifs indiqués dans le contrat sont hors taxes. Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ayant pour effet de faire supporter à OPTELO des impôts, droits ou taxes autres ou d'un montant supérieur à ceux existant à la date de signature d'un contrat de partenariat entrainera un ajustement corrélatif des prix pour qu'OPTELO perçoive dans tous les cas l'intégralité des montants indiqués dans les contrats de partenariat. Pour les services faisant l'objet d'une facturation à la consommation, les factures sont établies à partir des données émanant du système de facturation du réseau d'OPTELO qui ont la valeur d'un écrit au sens donné à ce terme à l'article 1347 du code civil français jusqu'à preuve d'une erreur manifeste dudit système. Ces données sont conservées par OPTELO pendant une durée de six (6) mois à compter de leur enregistrement (ou d'une période plus courte qui pourrait être définie par la loi ou la réglementation) sauf lorsque OPTELO fournit à l'Utilisateur le détail de ses consommations. En cas de communication de ces données à l'Utilisateur, ce dernier ne pourra les utiliser à aucune autre fin que la vérification de ses factures.
 - **16. FORCE MAJEURE :** La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La Force majeure s'entend de tout événement extérieur à la Partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre Partie d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent Contrat à sa charge.

Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure. En cas de prolongation de l'événement au- delà d'une période de deux mois, le présent Contrat sera résilié de plein droit.

17. DIVERS: Le Présent contrat est strictement conclu entre L'Utilisateur et OPTELO, en aucun cas L'Utilisateur ne pourra céder à un tiers ses droits et obligations résultant du Contrat sans l'autorisation écrite d'OPTELO. En cas de cession ou de cessation d'activité de l'Utilisateur, de rachat de celui-ci ou de fusion avec une autre société, OPTELO se réserve le droit de mettre fin au présent Contrat. Le Contrat constitue la totalité de l'accord passé entre OPTELO et L'Utilisateur et se substitue à tout accord éventuellement intervenu antérieurement entre L'Utilisateur et OPTELO relativement à l'utilisation d'OPTELO. Le défaut pour OPTELO d'exercer les droits qui lui sont reconnus en application des présentes ne constitue pas une renonciation à faire valoir ces droits.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : mesdonnees@adverline.com

Veillez à préciser vos nom, prénom, adresse postale et à joindre une preuve de votre identité à votre demande. Dans le cadre de la politique de protection des données personnelles de La Poste, vous pouvez contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703,9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

17.1 Références Commerciales

Pour toute information ou question, vous pouvez joindre nos conseillers par l'intermédiaire des formulaires de contact en ligne sur le Site OPTELO.

Service commercial: contact @optelo.com Service technique: technique@optelo.com

OPTELO pourra, pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer, citer le nom de l'Utilisateur dans le cadre de la promotion de ses services.

17.2 Intégralité

Les présentes Conditions, les rubriques du Site OPTELO concernant les Services OPTELO, le Formulaire d'Inscription et tous futurs documents contractuels dûment validés par chacune des Parties, expriment l'intégralité des obligations des Parties

17.3 Hiérarchie des conventions

Les documents contractuels sont par ordre de priorité décroissant :

Les présentes Conditions Le Formulaire d'Inscription Les Rubriques du Site OPTELO concernant chacun des Services OPTELO.

En cas de contradiction entre l'un de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra pour l'interprétation de l'obligation en cause. Dans le cas où l'Utilisateur souscrirait au cours de l'exécution des présentes à un service soumis à l'application de conditions particulières, ces dernières, sauf indication contraire, prévaudrons sur les présentes.

18. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.